

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 1 de 13

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Corridor® Power Stripper

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
Décrassants, irritant, contiennent du solvant avec des composés hydrogène  
Catégories de processus [PROC]: 8, 10

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG  
Rue: Fraunhofer Str. 17  
Lieu: D-87700 Memmingen  
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6  
Téléfax: +49 (0) 8331 930-880  
e-mail: labor@buzil.de  
Internet: www.buzil.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit ne brûle pas de façon autonome. Malgré un point d'éclair < 60°C, une classification en catégorie "inflammable" n'a pas de raison d'être.

##### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Mentions de danger:  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol

Mention d'avertissement: Attention  
Pictogrammes: GHS07



##### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 2 de 13

	des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
Risque de résorption cutanée.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 3 de 13

### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-905-0	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	15 - < 20 %
111-76-2		
603-014-00-0	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H302 H312 H332 H315 H319	
01-2119475108-36		
203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	15 - < 20 %
112-34-5		
603-096-00-8	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119475104-44		
200-578-6	alcool éthylique, éthanol	5 - < 10 %
64-17-5		
603-002-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319	
01-2119457610-43		
202-859-9	alcool benzylique	5 - < 10 %
100-51-6		
603-057-00-5	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H302 H332	
01-2119492630-38		
204-589-7	2-phénoxyéthanol	5 - < 10 %
122-99-6		
603-098-00-9	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	
01-2119488943-21		
	ethoxylates d'alcools gras	1 - < 5 %
68439-46-3		
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412	
239-854-6	cumènesulfonate de sodium	1 - < 5 %
15763-76-5		
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489411-37		
203-868-0	2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine	1 - < 5 %
111-42-2		
603-071-00-1	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT RE 2; H302 H315 H318 H373	
01-2119488930-28		

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface anioniques, parfums (Benzyl alcohol, Hexyl cinnamal).

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 4 de 13

### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 5 de 13

Evacuation: voir paragraphe 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.
- Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### Préventions des incendies et explosion

- Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Conserver le récipient bien fermé.

##### Indications concernant le stockage en commun

- Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
111-42-2	Diéthanolamine	3	15		VME (8 h)	

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 6 de 13

### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	7,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	53,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	3,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	13,2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	3,8 mg/kg p.c./jour

### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'hygiène

- Enlever les vêtements contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Protection des yeux/du visage

- porter une protection pour les yeux/le visage.

### Protection des mains

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
- Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.
- Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

### Protection de la peau

- Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
Couleur:  
Odeur: Parfums, produits parfumés

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 10,0 - 10,5

### Modification d'état

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 7 de 13

Point de fusion: ca. 0 °C  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ca. 100 °C  
Point d'éclair: 52 °C

### Inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 25 °C): 0,99 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: complètement miscible

### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique:  
(à 25 °C) < 10 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

## 9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 8 de 13

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol				
	par voie orale	DL50	500 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
100-51-6	alcool benzylique				
	par voie orale	DL50	1230 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	2000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	par voie orale	DL50	1850 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
68439-46-3	ethoxylates d'alcools gras				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	OCDE 401
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium				
	par voie orale	DL50	>7000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
111-42-2	2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine				
	par voie orale	DL50	680 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	8380 mg/kg	Lapin	



## Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 9 de 13

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 10 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1474 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	911 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1550 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l		Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>100 mg/l			
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h		
100-51-6	alcool benzylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	460 mg/l	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	640 mg/l	96 h	Scenedesmus quadricauda	
122-99-6	2-phénoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	220 - 460 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 500 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
68439-46-3	ethoxylates d'alcools gras					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203
	Toxicité bactérielle aiguë		(>1000 mg/l)			
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC	31 mg/l	4 d		
111-42-2	2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1460 mg/l	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	55 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 11 de 13

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
100-51-6	alcool benzylique	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
122-99-6	2-phénoxyéthanol	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
68439-46-3	ethoxylates d'alcools gras	OECD 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	OECD 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,81
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56
100-51-6	alcool benzylique	1,05
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,16
15763-76-5	cumènesulfonate de sodium	-1,1
111-42-2	2,2'-iminodiéthanol, diéthanolamine	-1,43

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 12 de 13

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

### Code d'élimination des déchets-Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses Classé comme déchet dangereux.

### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 49,7 %

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Corridor® Power Stripper

Date d'impression: 27.03.2015

S708

Page 13 de 13

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*